

# Modifications significatives, avec autorisation préalable de la FINMA - art.

## 8a al. 2 OB

Version 09/2022

### Informations générales

Institute :

Personne responsable :

Ce document répertorie toutes les informations et tous les documents nécessaires pour la soumission et doit être rempli électroniquement.

**Pour les annonces concernant les garants, veuillez utiliser le formulaire "Modifications concernant d'une activité irréprochable".**

Tous les champs doivent impérativement être remplis, car ils ont des conséquences sur le déroulé du formulaire.

### Modification

Description :

Description détaillée de la (des) modification(s) :

Date d'entrée en vigueur prévue de la (des) modification(s) :

Motifs de la (des) modification(s) :

Effets de la (des) modification(s) sur la société (en particulier du point de vue financier, du personnel et de l'organisation) :

Justification de la possibilité d'approbation ou d'autorisation de la modification, y compris l'analyse des risques :

Remarques complémentaires :

Annexes :

Des lignes supplémentaires peuvent être ajoutées au tableau si nécessaire.

Document :

Annexe(s) No(s) :

---

## Déclaration

---

En transmettant ce formulaire à la FINMA, vous confirmez que les indications qu'elle contient sont complètes et véridiques et qu'elles ont été fournies en connaissance des dispositions pénales de la loi sur la surveillance des marchés financiers (art. 45 LFINMA) et de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (art. 49 LB). La FINMA se réserve le droit de vérifier les informations transmises et d'exiger, au besoin, des renseignements complémentaires (cf. art. 29 LFINMA). Vous confirmez également que tous les originaux des annexes remises avec le formulaire sont conservés et peuvent à tout moment être mis à disposition de la FINMA.